

DECRET N° 85/735 du 24 /05/85
portant nomination de Monsieur MOUGANY
Jean Edgar en qualité de Directeur de
l'Industrie Africaine du Disque (I.A.D.)

LE PREMIER MINISTRE.-

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 75/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution ;

Vu la loi n° 13/81 du 14 Mars 1981 instituant la charte des
Entreprises d'Etat ;

Vu la loi n° 69/84 du 11 Septembre 1984 portant création de
l'Industrie Africaine du Disque (I.A.D.) ;

Vu le décret n° 84/1042 du 6 Décembre 1984 approuvant les
statuts de l'Industrie Africaine du Disque ;

Vu le décret n° 84/858 du 8 Août 1984 portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur MOUGANY Jean Edgar, Administrateur des SAF
de 3è échelon, est nommé Directeur de l'Industrie Africaine du
Disque (I.A.D.) en remplacement de Monsieur BATIMIO Corneille.

.../...

l'Industrie Africaine du Disque qui est en outre redevable envers le Trésor Public de la contribution patronale pour la constitution de ses droits à pension.

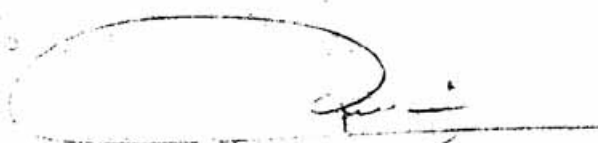
Article 3..- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4..- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 24 MAI 1985

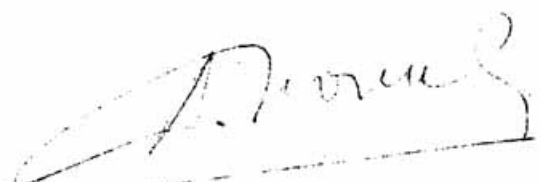
Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Industrie
et de l'Artisanat,



Ange Edouard POUNGUI..-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi
de la Refonte de la Fonction Publi-
que et de la Prévoyance Sociale,



Ambroise NOUMAZALAY..-

Le Ministre des Finances
et du Budget



Bernard COMBO MATSIONA..-



Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU..-

